

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP / 419 / F / 2017

Fourniture, installation et mise en service de cinq (05) décortiqueuses améliorées en faveur de cinq (05) coopératives rizicoles des Provinces Bubanza et Cibitoke.

Date de publication : 14/11/2017
Date d'ouverture des offres : 14/12/2017

Article 1 : Objet du marché

Le Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et Moso « PNSADR-IM » invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture, l'installation et mise en services de 5 décortiqueuses améliorées pour le compte de 2 coopératives rizicoles de la Province Cibitoke et 3 coopératives rizicoles de la Province Bubanza.

Article 2 : Allotissement

Le marché est constitué d'un seul lot relatif à la fourniture, installation et mise en service de cinq (05) décortiqueuses améliorées en faveur de cinq (05) coopératives rizicoles décrites ci-après :

Province	Commune de destination	OP bénéficiaire	Nombre de décortiqueuses améliorées à fournir et à installer
CIBITOKE	Commune Rugombo : Centre commercial	- APT Riz - ADECUR	Deux (02)
BUBANZA	Commune Mpanda : Centre de Musenyi	- TERIMBERE - TWIZIGIRANE	Deux (02)
	Commune Bubanza : Centre Randa	- COMUSECORI	Une (01)

Le soumissionnaire doit présenter son offre pour l'ensemble de cinq (05) décortiqueuses améliorées. Un soumissionnaire proposant une **offre partielle** sera éliminé au cours de l'évaluation des offres.

Article 3 : Financement du marché.

Le Gouvernement de la République du Burundi, a obtenu un financement auprès du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) et de l'OFID pour la réalisation des activités du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus pour l'acquisition des décortiqueuses performant.

Le marché est financé par le PNSADR-IM sur le Don GAFSPF N°200000834.

Article 4 : Conditions de participation.

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires (fournisseurs) et possédant les capacités administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 55 du Code des marchés publics.

Article 5 : Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté à la Coordination du Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM) sis en Commune Muha, Avenue du Large n° 30, Immeuble des Projets du FIDA au Burundi, Tél. (+257) 22 24 92 51.

Il peut être obtenu par les candidats soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent-vingt mille Francs Burundais (120.000 BIF), dont la moitié (60.000 BIF) sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et l'autre moitié (60.000 BIF) sur le compte n° 1101/176 ouvert à la BRB au nom du PNSADR-IM.

Article 6 : Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat du PNSADR-IM situé à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 14/12 2017 à 10 heures précises.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Article 7 : Garantie bancaire de soumission

Chaque offre devra être accompagnée d'une garantie bancaire de soumission fixée à un montant de cinq millions de Francs Burundais (5 000 000 FBU) pour les nationaux ou 3000 USD pour les étrangers.

Cette garantie se présentera sous forme de garantie bancaire établie suivant le modèle en annexe.

La garantie restera valable 30 jours après la date d'expiration du délai d'engagement défini à l'article 8 ci-dessous. Elle sera restituée au plus tard 15 jours après la signature de la lettre de marché par le soumissionnaire gagnant. Pour ce dernier, la garantie lui sera restituée contre présentation de la garantie de bonne exécution.

Article 8 : Validité des offres.

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Article 9 : Ouverture des offres

L'ouverture des enveloppes aura lieu dans la salle des réunions du PNSADR-IM en présence des soumissionnaires qui souhaiteront participer à la séance publique d'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP le 14/12/2017 à 10 heures 15 minutes.

Article 10 : Délai et lieu de livraison

L'ensemble des fournitures est à livrer et installer dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la signature du contrat de marché.

Les lieux de livraison sont :

- 1) Deux (02) décortiqueuses améliorées au centre Communal de Rugombo, Province Cibitoke dans les hangars des OP : APT Riz et ADECUR
- 2) Deux (02) décortiqueuses améliorées au centre Musenyi, Commune Mpanda, Province Bubanza dans les hangars des OP TERIMBERE et TWIZIGIRANE
- 3) Une (01) décortiqueuse améliorée au centre Randa, Commune Bubanza, Province Bubanza dans le hangar de l'OP COMUSECORI

Article 11 : Critères de qualification et d'évaluation des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

Au niveau administratif :

- a- La preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;
- b- La caution bancaire de soumission ;
- c- Une fiche de renseignements sur le soumissionnaire, (ou le groupement de fournisseurs), notamment en ce qui concerne le statut juridique et les capacités financières du fournisseur (ou de chaque membre du groupement) ;
- d- La conformité par rapport à la législation nationale, notamment :
 - un certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
 - une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) ;
 - une attestation de non redevabilité délivrée par l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en original ;
- e- Toute information relative aux litiges dont le soumissionnaire fait l'objet, les parties en cause et le montant des litiges ;
- f- Une déclaration établissant que le soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement de fournisseurs) et ses sous-traitants ne sont pas associés, directement ou indirectement, au consultant ou à toute autre entité ayant préparé les spécifications et autres documents d'appel d'offres pour le projet.

Article 11 : Renseignements complémentaires

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PNSADR-IM à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de Publication (**AAO N° DNCMP/419/F/2017**), au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 6 ci-dessus.

Fait à Bujumbura, le **09/11/2017**

Le Coordonnateur du PNSADR-IM,

Damase NTIRANYIBAGIRA. -

